

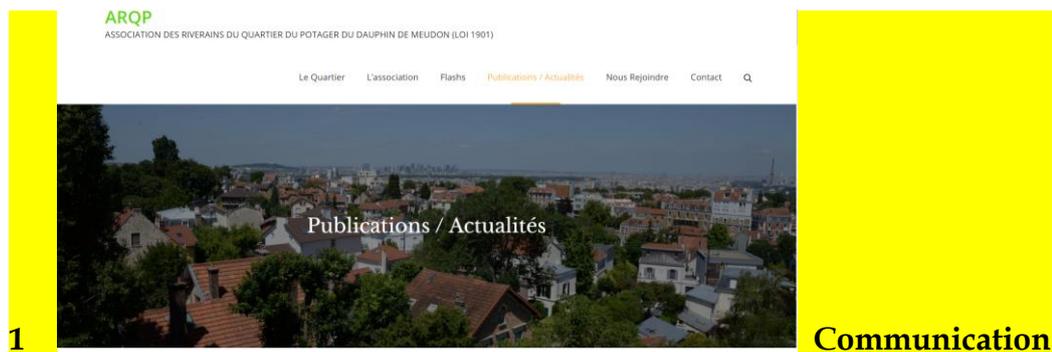
Note d'informations et d'échanges N°36 du 15 février 2021

Suivi des actions de l'association suite à l'Assemblée Générale du 23/11/20

Chers amis,

Nous espérons que vous et vos familles vous portez bien dans un contexte toujours difficile.

Comme il ne nous est pas encore possible de nous réunir en présentiel et, ainsi, de faire le point avec vous sur l'évolution de nos actions depuis notre Assemblée Générale du 23 novembre dernier, vous trouverez ci-après le point à date pour chacun des thèmes, préparé par les groupes de travail qui en ont la charge.



a) Prévisionnel :

- Améliorer le site Internet avec principalement :
 - Une possibilité de télépaiement des cotisations et un espace privé réservé aux adhérents.
- Organiser dès que la situation le permettra à nouveau, nos événements conviviaux habituels :
Fête des Voisins / Soirée des bénévoles.

b) Avancement à date :

Le groupe avance bien dans ses objectifs :

- le site est désormais redirigé en « https »
- le référencement Google est opérationnel.

A l'étude, des solutions pour :

- développer un espace collaboratif destiné aux adhérents,
- le paiement des cotisations en ligne.





a) Prévisionnel :

- *Calendrier de mise en application de cette modification n°7 :*
- *Demande « au cas par cas » à la Préfecture : fin novembre 2020*
- *Enquête publique : mars 2021*
- *Mise en application : été 2021.*

b) Avancement à date :

➤ **Modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme :**

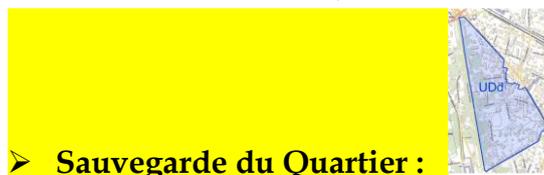
Les précisions suivantes nous sont données par Monsieur le Maire :

- « Demande "au cas par cas" déposée auprès de l'autorité environnementale : le 8 janvier 2021
- Décision du Préfet de Région relative à cette demande : le 8 mars 21
- Consultation par la Mairie des personnes publiques associées (Etat, Région, Département, STIF..) : 2^{ème} quinzaine de février
- Enquête publique : mai 2021
- Mise en application : septembre 2021. »

Proposition ARQP :

ARQP comprend les difficultés engendrées par les conditions de travail dues au contexte sanitaire. Mais nous constatons malheureusement que dans l'état actuel de la réglementation, l'intérêt spéculatif des promoteurs et de certains propriétaires reste très soutenu dans notre quartier.

Tout retard de mise en œuvre de chaque modification, et notamment très important pour la modification n°7 en cours, entraînent une accélération des demandes de certificats d'urbanisme et permis de construire.



➤ **Sauvegarde du Quartier :**

Les précisions suivantes nous sont données par Monsieur le Maire :

« La procédure « Site patrimonial remarquable » est lourde, pas nécessairement adaptée, voire justifiée selon la nature du site.

- C'est pourquoi l'architecte des bâtiments de France a souhaité à titre de prérequis le lancement d'une étude spécifique sur l'ensemble de la commune car le PLU peut suffire largement à protéger certains quartiers.
- La commune de Meudon et d'autres villes de GPSO en décembre 2020 ont demandé à GPSO une étude patrimoniale afin de réaliser un recensement des éléments présentant un intérêt patrimonial au regard du contexte local : identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et d'en réaliser le recensement au regard du contexte local. Ce recensement se fonde sur des critères historiques, urbains, architecturaux et paysagers. Il s'appuie, entre autres, sur :
 - Les bases de données existantes : les PLU (notamment les rapports de présentations, les règlements et les annexes), les recensements et études du service territorial de l'Architecture et du Patrimoine, l'atlas des paysages et des projets urbains des Hauts-de-Seine, etc.
 - Un important travail de terrain
 - Des échanges avec la ville »

Proposition ARQP :

Plusieurs communes de GPSO ont déjà sauvegardé leurs quartiers, via ces procédures.

ARQP a depuis 2 ans remis à la Mairie, à l'ABF, au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique de la modification du PLU n° 6, de nombreux documents, justificatifs et présentations de nos propositions, mettant en valeur l'intérêt patrimonial de notre quartier.

En réponse, le Commissaire Enquêteur de la modification n°6 du PLU a noté dans ses recommandations :

« [...] propositions particulièrement pertinentes [...] à poursuivre afin de parfaire la protection de ce patrimoine »

Nous sommes conscients des démarches importantes nécessaires.

En conséquence nous avons proposé à la Mairie, des mesures préliminaires simples à intégrer dans la modification n°7 du PLU :

- Désigner notre quartier comme « quartier pilote ».
- Ajouter à l'annexe 7 du PLU des **recommandations** pour aider les concepteurs et les services instructeurs à prendre en compte l'impact d'un projet sur son l'environnement extérieur à son lot.

Il nous paraît utile que ARQP soit associé, en ce qui concerne le quartier du Potager du Dauphin, aux études demandées par la Mairie à GPSO dès leur début.

Nous avons demandé un rendez-vous à l'Architecte des Bâtiments de France, afin d'avoir son avis sur notre proposition de classer le Quartier du Potager du Dauphin en « *Site patrimonial remarquable* » ou en « *Secteur à protéger* ».



➤ **Divisions de lots :**

a) **Prévisionnel :**

*Ce sujet est plus compliqué car il peut nécessiter des changements réglementaires.
Les services de la Mairie investiguent suite aux propositions de ARQP.*

b) **Avancement à date :**

Les précisions suivantes nous sont données par Monsieur le Maire :

« De multiples demandes parfois évolutives des associations ne nous ont pas permis de l'étudier.

Elle sera étudiée dans la perspective d'une prochaine modification du PLU et/ou dans le cadre des travaux préparatoires du PLUI. »



Proposition ARQP :

Nous sommes conscients de la difficulté de ce sujet, car il peut nécessiter des changements réglementaires et non seulement du PLU.

Pour cela nous avons proposé avec le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, (courrier du 7 mai 2020), d'établir dans un premier temps, un guide permettant d'apprécier les risques évidents de contournement des règles protectrices du PLU en la matière, aux graves conséquences irréversibles.

Nous comprenons maintenant que depuis le 23 novembre 20, la Mairie a eu de nouveaux éléments et demandes d'autres associations, et n'a pas effectué l'investigation prévue.

Il nous semble donc souhaitable que la Mairie organise une réunion rapidement pour avancer sur ce sujet.



a) **Prévisionnel :**

➤ *Circulation (hors avenue Jacqueminot):*

- Le projet présenté par ARQP est soumis par GPSO à un bureau d'études pour en examiner la faisabilité technique et les conséquences sur les voiries adjacentes.
- Planning prévisionnel :
Etudes GPSO : janvier/février 2021
Finalisation du schéma d'ensemble : printemps 2021
Travaux : fin 2021/début 2022

Reste à préciser les travaux pour les sentiers et villas du quartier.

- Avenue Jacqueminot :
 - Les travaux d'enfouissement sont terminés.
 - L'aménagement envisagé consiste à un double sens alterné avec des poches de stationnement végétalisées.
 - Une réunion d'information des riverains, sera organisée par la Mairie d'ici la fin de l'année.

b) Avancement à date :

- **Pour l'avenue Jacqueminot :**

Les précisions suivantes nous sont données par Monsieur le Maire :

- La réfection des canalisations de gaz est prévue pour juin/juillet 2021.
- Le début des travaux de voirie est envisagé pour septembre 2021.
- Le projet d'aménagement sera soumis aux riverains lors d'une réunion de concentration organisée par la Mairie le **2 mars 2021**.

Proposition ARQP :

Nous pensons nécessaire :

d'étudier l'insertion de cet aménagement dans le plan de circulation du quartier et en analyser ses conséquences

de prendre en compte la demande des riverains sur la circulation des piétons, notamment la sécurisation du trajet « Quartier du Potager/école Saint Edmond » (avec les traversées piétons de l'avenue Jacqueminot et passage rue Babie)

d'intégrer le plan vélos.

- **Pour le schéma général circulation/stationnement du quartier :**

ARQP propose à Monsieur le Maire de programmer une réunion afin de faire le point sur l'avancement du projet que nous avons présenté en février 2020, et qui a été soumis par GPSO à un bureau d'études pour en examiner la faisabilité.



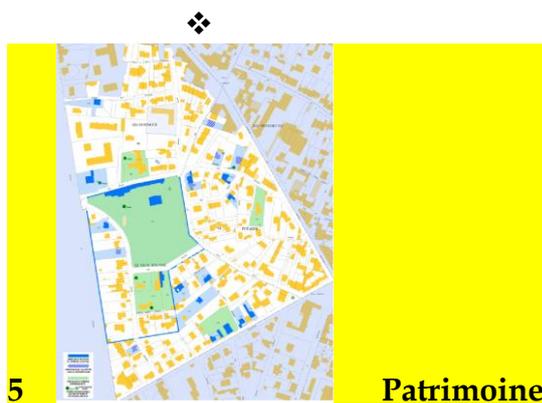
a) Prévisionnel :

Monsieur le Maire a donné son accord pour mettre en place un partenariat avec ARQP sur ce sujet, qui devra s'inscrire dans le cadre du PSC (Projet Scientifique et Culturel) du Musée en cours d'élaboration.

b) Avancement à date :

Nous avons reçu le « Projet scientifique et culturel du Musée d'art et d'histoire de la Ville de Meudon 2021-2026 », qui a été approuvé à la séance du Conseil Municipal du 4 février dernier.

ARQP poursuivra sa collaboration avec les Services Culturels de la Ville en cours de structuration pour l'inscription, dans le panel d'offres du Musée, de parcours de valorisation spécifiques au patrimoine du quartier, sur la base des travaux des groupes « Patrimoine », « Circulation » et « Communication ».



a) Prévisionnel :

- Mise en forme des données recueillies à date par thèmes.
- Utilisation de l'histoire du quartier pour la création de « parcours » avec les groupes « Communication » « Circulation », et « Potager du Dauphin »

b) Avancement à date :

- De nouvelles données nous ont été transmises sur l'urbanisation de la rue Valentine ainsi que des récits de « mémoire » de riverains du quartier.
- Le groupe continue la mise en forme des données.



a) Prévisionnel :

Le groupe « sécurité » a pour mission de :

- Établir un dialogue permanent avec la Mairie / GPSO
- Définir les principaux indicateurs de suivi
- Informer et sensibiliser les habitants.

b) Avancement à date :

Nous avons rencontré :

- La responsable de la « Mission de Prévention, contact et écoute » du commissariat de Meudon, et envisagé des actions communes au niveau de la prévention.

- La Maire adjointe à la Culture, qui a entre autres la responsabilité du Potager, suite à de nouvelles dégradations de véhicules, rue Porto Riche, signalées par des adhérents à M. le Maire. Nous avons constaté in situ l'état des lieux et proposé des solutions qui devront être approfondies par les spécialistes municipaux, afin de finaliser les solutions adéquates.



Vous trouverez ces informations sur notre Site ARQP :

<https://quartierdupotager-meudon.fr/>



N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations ou questions complémentaires, et nous rejoindre si vous n'avez pas encore adhéré.

Pour l'Association,
Dimitri Floros



ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN DE MEUDON

Lot 1901 - 18, rue Valentine - 92190 - MEUDON - contact@quartierdupotager-meudon.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, M. :

Demeurant :

Téléphone : courriel :

Déclare souhaiter devenir membre de l'« Association des Riverains du quartier du Potager du Dauphin de Meudon » - loi 1901 (ARQP).

En adhérant à l'association ARQP, j'accepte que l'association mémorise et utilise mes données personnelles collectées dans les conditions conformes à sa Charte RGPD – *cocher la case pour acceptation*

Je vous adresse ci-joint le montant de ma cotisation annuelle qui s'élève à 20 € pour la période 2020 - 2021.

Date :

Signature :

- Propriétaire individuel
- Gérant de SCI
- Représentant d'Indivision
- Locataire
- Maison individuelle
- Appartement

Les chèques sont à libeller au nom de : « ARQP » et à envoyer au siège de l'association : 18, rue Valentine - 92190 Meudon